



Doudeville



Capitale du lin

ARRETE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT : DISPOSITIONS ANTI-TERRORISME

N°75-09-2026

BRADERIE DE DOUDEVILLE

Commune de Doudeville - Seine-Maritime

Nous, Maire de la ville de DOUDEVILLE,

Vu, le Code Général des Collectivités locales dans sa partie législative et réglementaire,

Vu, l'arrêté Municipal du 10 mars 1988, portant réglementation générale de la circulation et du stationnement en ville.

Vu, le Code de la Route,

Considérant qu'à l'occasion de la grande foire à tout et braderie, fête foraine du 11 octobre 2026 qui doit se dérouler à DOUDEVILLE ce qui amène une grande affluence de personnes et de véhicules,

Considérant les nouvelles dispositions du 18 juillet 2016 en matière de lutte contre le terrorisme,

Considérant la braderie du dimanche 11 octobre 2026 de 6h00 à 20h00,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Barrage de rues fixes (plots) :

- Rue Carnot du côté du Puit Saint Jean
- Rue Savoye Rollin avec l'intersection rue Auguste Cavé
- Rue de la Mare avec l'intersection rue Carnot
- Rue de l'Hôtel de Ville – côté RD 20

ARTICLE 2^{ème} : Barrage de rues fixes dont une partie mobile en raison de la sécurité (véhicules + barrières selon le site) :

- Rue Jean Varin au niveau du n° 11
- Rue Carnot du côté de l'opticien
- Rue Maréchal de Villars du côté de la RD 20
- Bas de la rue Félix Faure
- Sortie de carrefour market du côté place Général de Gaulle



ARTICLE 3^{ème} : Un dispositif signalera cette prescription afin de prendre toutes les précautions, notamment vis à vis des piétons et des automobilistes, afin de garantir la sécurité des usagers, et de gêner le moins possible la circulation.

ARTICLE 4^{ème} : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur. L'enlèvement du véhicule pourra être effectué par un garage agréé par la Préfecture de la Seine-Maritime. Les frais de mise en fourrière et de gardiennage seront à la charge du contrevenant.

A Doudeville, le 30 septembre 2026

Le Maire,

Alain ZAM



AMPLIATIONS :

Préfecture

DDR

Service incendie

Voirie

Police Municipale

Gendarmerie

Dossier